



Le Président

Monsieur Willy Rozenbaum
Président
Conseil national du sida
39-43 quai André Citroën
75902 Paris cedex 15

Paris, le 17 juillet 2008

Monsieur le Président,

Permettez-moi d'attirer votre attention sur la création par décret en date du 27 juin 2008 d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « Edvige ».

Ce fichier permettra notamment de renseigner les services de l'Etat sur des données relatives entre autres à la santé de certains citoyens considérés comme « sensibles ». A ce titre la création du fichier « Edvige » m'apparaît hautement problématique.

En effet, même si le décret pose comme principe que ces données ne seront enregistrées qu'à titre exceptionnel, on peut d'ores et déjà douter de cette exception tant les garanties manquent : la Cnil relève dans sa délibération en date du 16 juin 2008 portant avis sur le décret de création d'Edvige que la collecte des informations relatives aux origines ethniques, à la santé et à la vie sexuelle des personnes n'est pas assortie de garanties suffisantes et qu'il n'existe pas d'informations précises sur les niveaux de sécurité technique entourant le fonctionnement du fichier « Edvige » ni sur l'existence éventuelle d'un dispositif de traçabilité qui permettrait de vérifier les conditions d'accès, par les autorités publiques, aux données du fichier.

Organiser le fichage des séropositifs n'est-il pas contraire aux principes fondant la politique de lutte contre le sida ? Ce fichier ne peut-il pas constituer un frein à la prévention et à l'insertion des malades dans la société, ceux-ci préférant se cacher plutôt que d'être fichés ? Plus encore, la création d'« Edvige » n'aura-t-il pas comme conséquence une dégradation globale des conditions sanitaires pour les séropositifs ?

Au vue de l'ensemble de ces informations, je souhaite donc saisir officiellement le Conseil national du sida afin qu'il se prononce sur la création du fichier « Edvige » et le fichage des personnes touchées par le VIH/sida qu'il peut tendre à organiser.

Je vous prie de croire, monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Jean-Luc ROMERO
Membre du Conseil national du sida
Conseiller régional Ile-de-France
Vice-Président du CRIPS Ile-de-France